|  |  |
| --- | --- |
| The International Teleocmmunication Union - Connecting the World. | **Union internationale des télécommunications****Bureau de la Normalisation des Télécommunications** |
|  |  | Genève, le 12 mars 2024 |
| **Réf.:** | **Circulaire TSB 189**CE 2/RC | **Aux:**– Administrations des États Membres de l'Union**Copie:**– Aux Membres du Secteur de l'UIT-T;– Aux Associés de la Commission d'études 2 de l'UIT-T;– Aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT;– Aux Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études 2 de l'UIT-T;– Au Directeur du Bureau de développement des télécommunications;– Au Directeur du Bureau des radiocommunications |
| **Tél.:** | +41 22 730 5415 |
| **Télécopie:** | +41 22 730 5853 |
| **Courriel:** | tsbsg2@itu.int |
|  |  |
| **Objet:** | **Statut du texte déterminé des projets de Recommandation révisée UIT-T E.164.2, E.212 et E.218 et des projets de nouvelles Recommandations UIT-T E.1120 (anciennement E.gap) et M.3387 (anciennement M.rfmls) à la suite de la séance plénière électronique de la Commission d'études 2 de l'UIT-T(réunion virtuelle, 11 mars 2024)** |

Madame, Monsieur,

1 À la suite de la [Circulaire TSB 154](https://www.itu.int/md/T22-TSB-CIR-0154/fr) du 28 novembre 2023, et conformément au § 9.5 de la Résolution 1 (Rév. Genève, 2022) de l'AMNT, j'ai l'honneur de vous informer que la Commission d'études 2 de l'UIT-T a pris les décisions suivantes, durant sa séance plénière électronique tenue le 11 mars 2024, concernant les projets de textes de l'UIT-T ci-après:

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Numéro | Titre | Décision |
| UIT-T E.212 | Plan d'identification international pour les réseaux publics et les abonnements. | Non approuvée. Cette Recommandation sera examinée pour approbation à la prochaine réunion de la Commission d'études 2 de l'UIT-T. |
| UIT-T E.218 | Gestion de l'attribution des indicatifs de pays pour le service mobile de radiocommunication de Terre à ressources partagées. | Non approuvée. Cette Recommandation sera examinée pour approbation à la prochaine réunion de la Commission d'études 2 de l'UIT-T. |
| UIT-T E.164.2 | Ressources de numérotage UIT‑T E.164 pour essais. | Approuvé, texte figurant dans le Document [SG2‑TD402R1/PLEN](https://www.itu.int/md/T22-SG02-240311-TD-PLEN-0402/fr). |
| M.3387 (anciennement M.rfmls) | Exigences applicables à la gestion des systèmes d'apprentissage automatique fédéré. | Approuvé, texte figurant dans le Document [SG2‑TD405/PLEN](https://www.itu.int/md/T22-SG02-240311-TD-PLEN-0405/fr). |

En outre, et conformément à la [Circulaire TSB 85](https://www.itu.int/md/T22-TSB-CIR-0085/fr) (24 mars 2023), la décision concernant l'approbation de la Recommandation UIT-T E.1120 (anciennement E.gap), qui a fait l'objet d'une détermination à la réunion de la Commission d'études 2 de l'UIT-T (réunion virtuelle, 13‑22 mars 2023), a été reportée à la prochaine réunion de la Commission d'études 2 de l'UIT-T.

2 Les renseignements existants sur les brevets sont accessibles en ligne sur le [site web de l'UIT-T](https://www.itu.int/net4/ipr/search.aspx?sector=ITU&class=PS).

3 La version prépubliée de ces recommandations est disponible sur le site web de l'UIT-T, à l'adresse: <https://www.itu.int/itu-t/recommendations/>.

4 L'UIT publiera dès que possible les textes des recommandations approuvées.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

(*signé*)

Seizo Onoe
Directeur du Bureau de la normalisation
des télécommunications